



Alcoolémie au volant en recidive

Par **christophe**, le 11/02/2011 à 12:28

Bonjour,

J'ai été condamné le 17 juillet 2007 à 5 mois de suspension de permis pour conduite sous stupéfiants. Le 12 décembre 2010, arrêté pour conduite sous l'emprise d'un état alcoolique avec un taux de 0,87 mg/litre d'air expiré. Je suis convoqué le 21 juin de cette année pour être jugé sur ce fait mais ils retiennent la récidive légale. Est-ce que je risque de la prison ferme ?

Par **jeetendra**, le 12/02/2011 à 09:23

Bonjour, le risque majeur pour conduite en état d'alcoolémie en état de récidive légale c'est l'annulation par le juge répressif de votre permis de conduire (annulation judiciaire).

Pour la peine le [fluo]Tribunal sera plus sévère[/fluo], mais de la à avoir une peine d'emprisonnement ferme il faut avoir un sacré casier judiciaire. Le recours à un avocat dans votre cas ne sera pas inutile. Cordialement.

Par **christophe**, le 13/02/2011 à 14:09

merci bcp de m avoir repondu :) mon casier est totalement vierge a part c deux betise

Par **DDelavenne02**, le **14/02/2011** à **19:29**

Il conviendrait de vérifier les PV relatifs au contrôle de l'appareil ayant servi au dépistage pour s'assurer que la procédure est régulière. A défaut le délit saute!

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Damien Delavenne
Avocat
damien.delavenne@avocat-laon.fr

Par **christophe**, le **15/02/2011** à **13:47**

je n'est pas tout a fait compris votre message??

Par **DDelavenne02**, le **15/02/2011** à **17:28**

Pouvez vous m'adresser votre téléphone sur mon mail professionnel de manière à ce que je vous explique téléphoniquement.

Damien Delavenne
Avocat
damien.delavenne@avocat-laon.fr